DÉPARTEMENT du VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

Conseil Communautaire de la Vallée du Gapeau

Séance du 19 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf février à 9h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 12 février 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Présents
31	31	29

Objet de la délibération : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU.

21-02-19/03

Conseillers à voix délibérative :

Présents : M. GARRON- Président
M. AYCARD Maire de Belgentier – 2 º Vice-Président
M. FABRE Maire de Solliès-Toucas – 3 º Vice-Président
M. GERARDIN Maire de Solliès-Ville – 4 º Vice-Président

M. VITRANT Conseiller communautaire - commune de Belgentier Mme XICLUNA Conseillère communautaire - commune de Belgentier Mme MARTINEZ Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas M. MATTEODO Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas Mme DRELON Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas M. JAULT Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas M. CALONGE Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas Mme RAVINAL Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont M. COIQAULT Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont Mme SMADJA Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont Mme FOUCOU Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont M. LAURERI Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont Mme DELGADO Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont M. BOUBEKER Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont Mme BELTRA Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont M. DUPONT Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont **Mme VINCENTS** Conseillère communautaire - commune de Solliès-Pont Mme FOUASSE Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville M. CASTEL Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville Mme CORPORANDY-VIALLON Conseillère communautaire – commune de La Farlède M. PALMIERI Conseiller communautaire – commune de La Farlède Conseiller communautaire – commune de La Farlède M. GENSOLLEN M. EVEN Conseiller communautaire - commune de La Farlède Mme MANGOT Conseillère communautaire – commune de La Farlède

Conseillers ayant donné procuration :

M. ABRINES à M. PALMIERI

Mme GAMBA

Mme EXCOFFON-JOLLY à Mme CORPORANDY-VIALLON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. FABRE secrétaire de séance.

Le Président expose que pour le bon fonctionnement de la Communauté de Communes Vallée du Gapeau, le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau. Les décisions ainsi prises par le Bureau par délégation du conseil font l'objet d'un compte rendu à chaque séance du conseil communautaire.

Conseillère communautaire - commune de La Farlède

Il propose de compléter le premier point à la liste des délégations du conseil au bureau communautaire, concernant la possibilité pour le bureau de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires, en précisant qu'il peut également modifier ou supprimer les régies déjà instituées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L. 2131-2, L.5211-3 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20/10/13-02 du 13 octobre 2020 concernant les délégations du conseil communautaire au Bureau,

VU les statuts de la Communauté de Communes,

CONSIDÉRANT que le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE

Pour: 31 Contre: 0 Abstention: 0

- D'APPROUVER l'exposé du Président,
- **D'ACCORDER** les délégations suivantes au Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau (libellées comme suit en version consolidée) :
- 1. créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- 2. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite où ils concernent exclusivement des dommages matériels.
- 3. d'adopter et modifier les règlements intérieurs des équipements communautaires (stades, gymnases, déchetteries...).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture du Var le .5:03.21 et de sa publication le ...05 MARS 2021

Docteur André GARRON

Président CCVG Maire de Solliès-Pont

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID: 083-248300410-20210219-21_02_19__03-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application

informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.